

## Lettre Ville de Brest au Préfet – 8 Juin 1962

BREST, le

- 8 JUIN 1962

LE DEPUTE-MAIRE DE LA VILLE DE BREST

à

Monsieur le Préfet du Finistère  
1ère Division - 2ème Bureau

QUIMPER

TBC/ARC/N°  
JP/AYG

1141

OBJET - Terrain de camping de Saint-Marc.

Par lettre du 21 Mai 1962, diverses observations ont été formulées sur l'aménagement du terrain de camping de Saint-Marc :

1°) La plage de St-Marc est appelée à disparaître par suite de l'extension de la Zone Industrielle. Cette plage ne peut être considérée comme un élément d'attraction pour les touristes qui trouvent beaucoup mieux sur la côte Nord et la côte Ouest du Finistère. En conséquence le terrain de Saint-Marc qui est à moins de 3 kilomètres du centre de BREST et jouit d'une vue magnifique sur la rade sera très apprécié comme camp de passage pour ceux qui veulent visiter la Ville.

En ce qui concerne le périmètre de protection de la chapelle du Vieux St-Marc, l'examen des lieux montre que la chapelle ne peut être vue depuis le terrain de camping, par suite du pont de chemin de fer.

2°) L'aspect des bâtiments est très correct et identique à celui des bâtiments du terrain de Ste-Anne qui n'ont pas appelé d'observations. Il s'agit dans les 2 cas de constructions définitives en maçonnerie et le permis de construire a été délivré le 22 Avril 1961 pour Ste-Anne. Celui du camping de St-Marc le sera sous quelques jours.

...

...

- 3°) La voie de déviation de 18 m d'emprise prévue au Sud du terrain ne sera entreprise qu'à très longue échéance, dans un délai absolument imprévisible à ce jour. Le terrain ayant 200 mètres de long resterait valable même après ouverture de la voie qui ne ferait qu'en faciliter l'accès.
- 4°) Les W.C. sont très largement ventilés.
- 5°) Toutes les eaux usées sont en cours de branchement à l'égout de la route du Vieux St-Marc.
- 6°) La protection par grillage le long de la voie ferrée est prévue.
- 7°) En ce qui concerne les dispositions du bloc sanitaire, le plan comporte les urinoirs à l'intérieur, ce qui semble préférable. Il est proposé de les mettre à l'extérieur à la place de deux bacs à laver et de la table à repasser qui seraient supprimés.

Les travaux de construction étant pratiquement terminés, l'ouverture étant prévue pour le 1er Juillet 1962, la Ville préfère s'en tenir pour le moment aux dispositions primitives.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver le projet présenté par la Ville qui correspond à une construction soignée. Le terrain de Saint-Marc, comme celui de Ste-Anne déjà en service, donnera, j'en suis persuadé, entière satisfaction.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

J. MAXE.